

CHAMPIONNAT ROMAND INDIVIDUEL ECOLIERS ET ECOLIERES A (CRI)

REGLEMENT

- Participation:** le Championnat Romand Individuel (CRI) est ouvert à tous les Ecoliers A et Ecolières A (13 et 12 ans) licencié(e)s dans un club/école membre de l'une des six associations cantonales romandes, soit les associations fribourgeoise, genevoise, jurassienne, neuchâteloise, valaisanne et vaudoise.
- Organisation et lieu:** le CRI est organisé à tour de rôle par l'une des six associations cantonales romandes. Le choix de l'organisation est pris lors du CRI précédent par les présidents cantonaux concernés. L'association cantonale organisatrice est responsable de l'ensemble de la logistique (vente des cartes d'inscriptions, pesée, tirage au sort, etc.) et fixe le lieu de la manifestation.
- Date:** le CRI se déroule le dimanche précédant les championnats suisses, en principe le matin.
- Catégories de poids:**
- Les catégories de poids pour les Ecoliers A sont les suivantes:
-30kg, -33kg, -36kg, -40kg, -45kg, -50kg, -55kg, +55kg.
- Les catégories de poids pour les Ecolières A sont les suivantes:
-30kg, -33kg, -36kg, -40kg, -44kg, -48kg, -52kg, +52kg.
- Grade minimum:** ceinture jaune
- Système de compétition:**
- Lorsqu'une catégorie est composée d'un seul combattant, un regroupement, sans conséquence sur le classement, est possible sur entente des présidents cantonaux.
 - Lorsqu'une catégorie est composée de **six combattants ou moins**, le système de compétition est celui d'une poule unique.
 - Lorsqu'une catégorie est composée de **plus de six combattants**, le système de compétition est le suivant: poule éliminatoire de trois ou quatre. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la suite de la compétition qui se déroule sous la forme de tableau avec simple repêchage. Au premier tour du tableau les vainqueurs de poule sont obligatoirement séparés et les qualifiés de chaque poule sont répartis de chaque côté du tableau.
- A la fin d'un combat, en cas de match nul, le système du "golden score", suivi si nécessaire d'une décision arbitrale, est appliqué.
- Les finales sont arbitrées par trois arbitres.
- Les règles de l'IFJ sont appliquées. Les étranglements et clés de bras sont toutefois interdits.
- Durée des combats:** 3 minutes.
- Récompense:** dans chaque catégorie une médaille d'or, une médaille d'argent et deux de bronze récompensent les quatre premiers. En outre, le titre officiel de "champion(ne) romand(e)" est décerné au vainqueur.
- Inscription:** l'inscription se fait sur place le jour de la manifestation.
- Finance d'inscription:** sfr 15.- par combattant, perçue par l'association cantonale organisatrice.
- Financement:** le financement de la manifestation, notamment les frais d'arbitrage et l'achat des médailles, est à la charge de l'association organisatrice.
- Invitation:** l'association organisatrice est chargée d'inviter directement tous les clubs au moins deux mois à l'avance. Chaque association cantonale romande lui transmet préalablement la liste de ses membres.
- Assurance:** chaque combattant est responsable de sa propre assurance.